

ce moment des instances auprès des constructeurs exposants pour obtenir d'eux des souscriptions destinées à rémunérer l'entreprise à raison de 25 ou 30 fr. par mètre carré.

Cette prétention en dehors de toutes les habitudes et des précédents doit appeler l'attention des industriels, et si la commission persiste dans ses prétentions, une perturbation des plus graves va être jetée parmi les exposants.

Faisant partie de la classe des machines agricoles, dont la place n'est rien moins que privilégiée, je n'hésite pas à vous signaler cette nouvelle, qui explique le silence gardé jusqu'à ce jour par l'administration de l'Exposition, laquelle avait promis à tous les exposants, avant le 1<sup>er</sup> janvier, une circulaire sur les emplacements à eux accordés.

Il serait même question, m'a-t-on dit, de faire payer à chaque exposant sa carte d'entrée; mais cette dernière note, je vous la donne sous toutes réserves.

MAMOUDEAU, ingénieur civil à Saint-Epani (Indre-et-Loire)

Sans mettre en doute la véracité de M. Mahoudeau, nous aimons à penser qu'il s'exagère la portée des démarches que ferait auprès du gouvernement, selon lui, la commission de l'Exposition universelle. Si l'on avait dû exiger des exposants, le tribut considérable dont parle l'honorable ingénieur, on l'aurait déclaré au Corps législatif lors du vote des crédits affectés à la construction du palais du Champ-de-Mars. Rien de pareil n'ayant eu lieu, il n'est pas présumable que l'on aggrave, après coup, les charges des exposants, déjà soumis à de grands frais de voyages, d'installation, de séjour, etc.

Voici une appréciation des forces représentées par les machines à vapeur fonctionnant en Angleterre :

L'ensemble de ces machines représente le travail de 30 millions d'ouvriers. La masse de houille nécessaire au chauffage de toutes ces machines, ainsi qu'aux foyers domestiques, est telle que pour obtenir son équivalent en combustible végétal, il faudrait pour approvisionner Londres seul pendant toute une année un royaume aussi grand que le Portugal et tout couvert de forêts. Il faut ajouter que la chaudière perdue surpasse la masse que donneraient les coupes réglées de 500 hectares de bois.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Le Maire de la ville de Roubaix, Chevalier de la Légion d'Honneur, précédentes concitoyens qu'à compter de ce jour, les rôles des contributions foncière et des portes et fenêtres sont en recouvrement, et qu'ils s'élèvent en principal et centimes additionnels,

SAVOIR :

- 1. Le rôle de la contribution foncière à la somme de 213,821 fr. 80
2. Le rôle des portes et Fenêtres à la somme de 132,095 fr. 74
3. Frais d'avertissement 221 fr. 30
Total: Trois cent quarante-six mille cent trente-huit francs quatre-vingt-quatre centimes. 346,138 fr. 84

Les contributions directes sont exigibles par douzième. Les propriétaires et principaux locataires des maisons sont tenus, un mois avant le déménagement de leurs locaux ou sous-locataires, de se faire représenter les quittances de leurs contributions, à peine d'en demeurer responsables. En cas de refus de la part du locataire ou sous-locataire de produire les quittances demandées, le propriétaire ou principal locataire doit immédiatement en prévenir le percepteur et retirer de lui une reconnaissance, par écrit, de cet avertissement. En cas de déménagement furtif, pareil avis doit être donné dans les trois jours au percepteur. Les demandes en décharge ou réduction doivent être présentées dans les trois mois de la publication des rôles, et les demandes en remises ou modérations pour pertes occasionnées par des événements extraordinaires dans les quinze jours qui suivent ces événements. Toute réclamation à laquelle ne seraient pas joints l'extrait du rôle et la quittance des termes échus ne sera pas admise. Celles qui auront pour objet une cote en-dessous de trente francs ne seront pas assujéties au droit du timbre.

Roubaix, le 28 janvier 1866. ERNOULT-BAYART.

La lettre suivante a été adressée aux préfets par M. le ministre de l'instruction publique :

Paris, le 16 janvier 1866. Monsieur le préfet,

Depuis qu'une impulsion nouvelle a été donnée aux cours d'adultes, dont la direction est généralement confiée aux instituteurs publics, plusieurs Conseils départementaux ont proposé de réduire la durée des classes de jour d'un temps égal à celui qui serait consacré, le soir, à ces cours d'adultes.

Cette proposition que j'ai soumise au Conseil impérial de l'instruction publique, a paru à la haute assemblée digne d'être prise en considération. Il lui a semblé que c'était un moyen d'encourager les instituteurs à multiplier les classes du soir sans leur imposer un travail excessif.

En conséquence, sur l'avis conforme du Conseil impérial, j'ai décidé que les instituteurs qui voudront ouvrir un cours d'adultes pourront obtenir du préfet, pour le temps pendant lequel ce cours sera ouvert et suivi, l'autorisation de réduire la durée des classes de jour d'un temps égal à celui qui sera consacré, le soir, à la classe d'adultes, pourvu toutefois que, par l'effet de cette réduction, la durée des classes, dans les écoles primaires, ne descende jamais au-dessous de cinq heures.

Je vous prie de faire connaître cette disposition nouvelle aux instituteurs publics de votre département.

Recevez, Monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée. Le ministre de l'instruction publique, Signé : V. DURUY.

Le recensement quinquennal de la population de l'Empire se fait en ce moment, dans les 89 départements. On sait qu'en 1861, lors du dernier recensement général, la population de la France était de 37 millions 382,225 habitants.

L'administration municipale ne perd pas de vue l'importante question du canal de Roubaix dont l'achèvement intéresse tous nos concitoyens. Nous apprenons que l'ingénieur en chef, chargé de la direction des travaux du canal de Roubaix s'occupe en ce moment de compléter les divers paiements pour appropriations.

Plusieurs millions de briques viennent d'être commandés; ces briques sont destinées aux travaux d'art. Des les premiers jours de mars on commencera les terrassements.

Voici quelques détails statistiques sur les crimes, délits, contraventions, accidents, etc. qui ont été constatés dans le département du Nord pendant l'année 1865 :

Table with 2 columns: Category and Count. Includes sections for CRIMES (Assassins, Tentatives, Infanticides, etc.), ARRESTATIONS (Assassins, Voleurs, Incendiaires, etc.), DÉLITS (Vols simples, Rixes, Délits de chasse, etc.), CONTRAVENTIONS (A la police de roulage, A la police de simple police, etc.), FAITS DIVERS (Incendies accidentels, Commencements d'incendies, etc.).

On lit dans le Courrier du Pas-de-Calais :

Nous recevons la nouvelle d'un dérangement complet du train de voyageurs n° 12, survenu le 24, à quatre heures du matin, à Ardres. Les voyageurs, dont aucun n'a été blessé, sont arrivés à Arras à 9 heures 22 du matin par un train spécial, organisé à Hazebrouck pour aller les chercher; tout s'est borné à un retard de 5 heures 20. A midi, la circulation était rétablie à contre-voies entre Ardres et Audruick. A trois heures et demie, elle avait lieu sur les deux voies.

On nous annonce également qu'un accident survenu à un rail dans les environs d'Achiet, a occasionné avant-hier quelques embarras sur la voie.

En présence de la répétition fréquente de ces faits, qui pourraient avoir de graves conséquences, il serait utile, pour rassurer le public dont les craintes nous sont exprimées de divers points, de faire procéder à une enquête sur l'état du matériel fixe et mobile de la compagnie du Nord.

Dans beaucoup de localités, on abandonne sur les champs et même dans les environs des fermes, les pommes de terre qui ont subi un commencement d'altération et qui ne semblent plus susceptibles d'être livrées à la consommation.

Cet usage n'est pas sans inconvénient pour la santé publique et pour les cultures. Les Conseils d'hygiène et de salubrité le condamnent formellement et expriment l'avis qu'il convient d'enfourer les pommes de terre malades dans quelque coin de terrain vague, en les recouvrant de chaux vive, pour s'opposer à la production des miasmes dangereux ou des germes de maladie qui attequeraient plus tard les autres produits de la terre.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION.

Les Sociétaires sont priés de se trouver sans faute à la réunion générale qui a lieu aujourd'hui dimanche à onze heures dans la salle des Cours de Physique et de Chimie. (Entrée par la petite porte à côté de la grille de l'hôtel des Pompiers.)

On rappelle aux Sociétaires que les jetons distribués dans la cours du mois de janvier doivent être rapportés sans faute le premier dimanche de février à la boulangerie rue Magenta, de huit heures du matin à une heure de l'après-midi.

Ne pas oublier de venir avec le livret, sur lequel le montant de la valeur des jetons doit être inscrit en chiffres estampillés. L'administration espère que les Sociétaires comprendront la nécessité de rapporter régulièrement leurs jetons. La crainte de faire des frais a empêché d'en faire frapper un grand nombre, et on pourrait en manquer.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 29 janvier à 8 h. du soir

Encore pour écrire sur le zinc. Encore pour les presses à copier ou encre de transport. Papiers hydrographiques sur lesquels on peut écrire avec une plume trempée dans l'encre ou dans la salive. Papier de sûreté propre à empêcher la falsification de l'encre.

EMPIRE FRANÇAIS

Villes de Roubaix et de Tourcoing.

EMPRUNT DE 1860.

Autorisé par la loi du 6 juillet 1860.

Le onzième tirage des Obligations destinées au remboursement de cet emprunt aura lieu publiquement à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, dans la salle du Conseil municipal, le 1<sup>er</sup> février 1866, à 10 heures du matin.

Le taux du remboursement aura lieu de la manière suivante :

Table showing interest rates for different amounts: Le premier numéro extrait de la roue sera remboursé par 25,000 fr., Le deuxième sortant par 5,000 fr., Chacun des quatre suivants par 1,000 fr., Chacun des dix suivants par 500 fr., Chacun des vingt-cinq suivants par 100 fr., Chacun des cent soixante-dix suivants par 50 fr., 50,000 fr.

Le paiement desdites obligations se fera à la caisse du receveur municipal de Roubaix contre remise du titre et à partir du 1<sup>er</sup> août prochain.

Le Maire de Roubaix, ERNOULT-BAYART.

Le Maire de Tourcoing, ROUSSEL-DEFONTAINE, 5,803.

Pour toute la chronique locale, J. Rehoux.

Nous extrayons de l'Exposé de la situation de l'Empire les renseignements suivants qui présentent un intérêt spécial pour nos lecteurs :

NAVIGATION INTÉRIEURE. — Canal de Roubaix. — Le canal de Roubaix, destiné à créer une communication navigable entre les bassins de l'Escaut et de la Lys, par les vallées de l'Espierre et de la Deûle, est déjà ouvert depuis plusieurs années, d'une part, sur le versant de la Deûle, et de l'autre, sur le versant de l'Escaut, entre cette rivière et Roubaix. Il reste à réunir ces deux sections, en franchissant la faite qui les sépare, au moyen d'un canal à point de partage de 8 kilomètres de longueur. Les projets définitifs de ce canal étaient terminés en 1864, mais tous les fonds disponibles ont dû être affectés jusqu'ici au paiement des indemnités de terrain, qui atteignent un chiffre très-élevé, et les travaux ne pourront être entrepris qu'en 1866.

INDUSTRIE ET COMMERCE. — La situation a été satisfaisante pendant l'année 1865, et les dernières informations constatent que, grâce au prix modéré de l'escompte et à la reprise de nos relations commerciales et maritimes avec les Etats-Unis, une amélioration est à signaler.

En ce qui concerne l'industrie du coton, on prévoyait généralement au commencement de l'année que la guerre des Etats-Unis touchait à son terme. Les événements n'ont pas tardé à justifier cette prévision, et la rapidité avec laquelle ils se sont accomplis a d'abord jeté une certaine incertitude dans les esprits; on redoutait, d'ailleurs, une baisse plus ou moins forte dans le prix de la matière première.

En effet, en avril, avec un stock de 63,000 balles au Havre, la baisse était comparativement, à la fin de décembre précédent, de 280 fr. par 100 kilogrammes pour les New-Orléans, et de 100 fr. pour les Surate-Tenneville, ce qui n'avait pu s'effectuer sans imposer de grands sacrifices aux détenteurs d'anciens approvisionnements. Toutefois, la confiance commençait à renaitre, quand l'assassinat du président Lincoln est venu jeter un nouveau trouble dans les affaires industrielles.

Après un moment d'hésitation, l'activité s'est manifestée, et, au mois de mai, la difficulté de se procurer des ouvriers cotonniers s'est fait sentir tout d'abord dans la Seine-Inférieure; le Calvados, l'Orne, le Haut-Rhin, les Vosges, et d'autres départements éprouvés par la crise, ont, à quelques mois de distance, suivi le mouvement. A partir de cette époque, l'activité a progressé, les salaires ont commencé à se relever, et, les besoins de la consommation aidant, le manufacturier a pu obtenir des prix plus rémunérateurs. Cependant l'incertitude au sujet des approvisionnements existant en Amérique pesait toujours, sinon sur le travail, au moins sur l'entrain des transactions. C'est en octobre qu'il a paru certain que les approvisionnements américains étaient peu importants. La spéculation a ramené la hausse, qui a fléchi de nouveau en novembre, parce que l'expérience a prouvé que, passé un certain prix, le coton manufacturé cesse d'être recherché par la consommation.

En somme, le travail est actif partout, les chômages des années antérieures ont disparu, et l'industrie cotonnière ne semble plus attendre, pour prendre le développement dont elle est susceptible, que le retour espéré, dans un avenir prochain, à des prix, sinon aussi modérés qu'ils étaient avant la guerre des Etats-Unis, au moins à l'abri des brusques oscillations qui ont été une source d'hésitation et de malaise.

Pendant les onze premiers mois de 1865, l'importation du coton en laine, exportation déduite, s'est élevée à 53,921,471 kilogrammes; elle avait été, pendant la même période de 1864, de 51,215,603 kilogrammes.

L'industrie de la laine, à part quelques exceptions, dues à des causes secondaires ou momentanées, a présenté, dans son ensemble, une bonne activité. Elle a été favorisée vers le milieu de l'année par les achats des Américains, qui ont commencé à réparer sur nos marchés, et plus tard aussi, dans une certaine mesure, par la convention de commerce avec l'Espagne, qui a ouvert de nouveaux débouchés, principalement aux départements du Midi. Ceux-ci ont pu déjà reconnaître combien, pour quelques fabrications spéciales dont ils sont le centre (fabrication des lacets, de la passementerie, etc.), étaient exagérées les plaintes que le traité de commerce avec le Zollverein avait fait naître. D'un autre côté, l'industrie de Reims, qui avait éprouvé une sorte de ralentissement passager, a reçu, dans le dernier mois de l'année, d'abondantes commandes. La reprise est générale, à ce point que les bras semblent faire défaut.

Comme l'année précédente, l'industrie de la laine a pu se procurer la matière première sans hausse sensible, grâce aux apports des laines étrangères, de celles de l'Australie surtout. Les transactions ont été animées, et les salaires se sont maintenus rémunérateurs.

La draperie, toutefois, n'a pas toujours conservé, dans la Seine-Inférieure et dans les Ardennes, l'activité qu'elle avait atteinte aux plus mauvais jours de la crise cotonnière, et qui, sur certains points, avait fait organiser le travail de nuit. Cette situation a été attribuée tout à tour à un excès de production, à un engorgement passager pour certaines étoffes étrangères à bas prix, à la guerre du Brésil, au retour à l'usage des effets de coton, et enfin à l'importation étrangère, qui pourtant est environ dix fois moins considérable que notre exportation. Quoi qu'il en soit, l'industrie drapière, à part certaines oscillations toujours inséparables du mouvement commercial, se trouve dans une bonne position, et ses exportations n'ont pas été inférieures à celles de l'année précédente. Cette branche du travail national poursuit, d'ailleurs, entre autres progrès, le développement du tissage mécanique.

L'industrie du lin et du chanvre a eu à subir des variations dans le prix des textiles qu'elle emploie. En baisse dans les premiers mois, comme conséquence de l'extension donnée à la culture du lin, les prix se sont élevés en prévision du rendement inférieur de la récolte, et cette hausse, suivant quelques industriels, n'aurait pas toujours été compensée par une augmentation de prix correspondante pour le produit fabriqué. L'industrie n'en a pas moins conservé une activité soutenue; on a remarqué surtout celle à laquelle le tissage du chanvre a donné lieu dans l'Isère. L'écoulement des produits a été également facile.

L'industrie des soies, éprouvée déjà par plusieurs mauvaises récoltes, a compté vainement sur celle de 1865, qui, plus défavorable encore que les précédentes, a démontré que les graines du Japon avaient seules, ou à peu près, quant à présent, le privilège de donner de bons résultats. Il a fallu suppléer au déficit de la récolte indigène par des importations de soies étrangères généralement insuffisantes pour entretenir, au complet, le travail des filatures et des préparations accessoires de l'industrie de la soie.

Celle-ci qui, au commencement de l'année, était tout à la fois sous le coup de la cherté de la matière première et de la fermeture du marché des Etats-Unis, a pu, dès le mois de mai, envoyer d'assez nombreuses quantités de soieries à New-York.

La fabrique du Gard étendait en même temps ses relations commerciales avec le Levant, où elle expédiait des tissus légers, ordinairement destinés à l'Algérie.

Le tissage de la soie se développait aussi dans le département de la Savoie par la création de plusieurs petites fabriques, placées sous la direction des chefs d'ateliers de maisons de Lyon.

Enfin, grâce à la reprise des affaires avec les Etats-Unis, aux commandes de l'étranger et notamment de l'Angleterre, grâce aussi aux besoins de la consommation intérieure, la situation de nos centres producteurs s'est améliorée. La rubannerie elle-même se relève à Saint-Etienne et dans la Haute-Loire de l'état de souffrance qu'elle avait tenu le peu de faveur accordé par la mode aux rubans façonnés. Les salaires sont généralement devenus meilleurs.

Dans ces conditions favorables, le cherté et la rareté de la matière première semblent seule faire obstacle au développement complet de l'industrie des soies.

THÉÂTRE

Nous avons annoncé, pour le spectacle du dimanche, la reprise du drame Les Pauvres de Paris dont le principal rôle aura pour interprète M. Steiner-Meyran. Deux charmants vaudevilles, les deux Divorces et l'Enseignement mutuel compléteront le programme de cette soirée.

La représentation du lundi sera donnée au bénéfice de M<sup>me</sup> Daire. Nous avons à peine besoin de rappeler les services rendus par M<sup>me</sup> Daire; chacun rend justice à sa complaisance et à ses excellentes qualités. Aussi, les habitués du théâtre ne manqueraient pas de donner à notre mère noble un témoignage de leur sympathie.

Le programme de la soirée est des plus attrayants. Nous passerons en première ligne l'Homme au Masque de Fer l'un des meilleurs drames d'Alexandre Dumas; Un vaudeville en un acte, chez une Petite Dame, servira de rideau. Comme intermède, un Duo de Violon exécuté par MM. Dammourette et Didier, puis un chaussonnet commique par M. Galiste. Le spectacle sera terminé par Les suites d'un premier lit, vaudeville en un acte.

Voilà, certes, un programme qui intéresserait même les plus indifférents.

FAITS DIVERS

Le tribunal correctionnel de Paris (6e chambre) a rendu hier matin un jugement qui condamne pour complicité du délit d'outrage à des cultes reconnus en France, résultant de la publication, de la mise en vente et de l'impression de l'ouvrage intitulé: Les évangiles annotés par P. J. Proudhon, M. Lacroix, éditeur, à une année de prison, M. Verboeckhoven, également éditeur, associé du premier, à 1,500 fr. d'amende, plus à une seconde amende de 300 fr. solidairement avec M. Lacroix. L'imprimeur Poupard-Davyt a été condamné à trois mois de prison et 300 fr. d'amende.

Les cercles de Paris viennent de prendre une mesure importante. Le Jackey Club, le cercle de l'Union, le cercle Malherbes, etc., ont décidé qu'à l'avenir on ne jouerait plus qu'argent sur table. La faculté de jouer sur parole avait donné lieu à des accidents regrettables. On cite un jeune employé qui gagne 1,500 fr. par an et qui a perdu sur parole 125,000 francs !!

Voici quelques détails sur la façon dont les choses se passent à l'imprimerie impériale pour garantir le secret du discours de l'Empereur jusqu'à la dernière minute. Le discours est composé deux ou trois jours avant l'ouverture des Chambres, par un certain nombre de compositeurs choisis, qui restent prisonniers à l'imprimerie impériale, et ne peuvent avoir aucune communication avec le dehors. Le discours remanié, corrigé, amendé, modifié, revient enfin la veille au soir, revêtu du bon à tirer, signé de la main de l'Empereur. Il s'agit cette fois d'en faire un tirage à plusieurs centaines de mille exemplaires, en placards, affiches, pour Paris et la province. Tout le personnel de l'imprimerie employé à cette besogne, est rigoureusement consigné. A midi les rédac-